

Appel à résidences 2023 - 2024

*Soutien à la création de
spectacles de cirque actuel*



Appel à résidences 2023-2024

Soutien à la création de spectacles de cirque actuel

Le Plongeur - Cité du Cirque, Pôle Cirque Le Mans Sarthe Pays de la Loire, en voie de labellisation Pôle national Cirque, propose différents accueils en résidence dédiés à la recherche, à la création et à l'adaptation d'œuvres de cirque actuel. Nos accueils entrent en dialogue avec notre ambition de mettre en œuvre les conditions de la rencontre d'un cirque du quotidien auprès des habitants et des habitantes des territoires.

Les résidences sont ouvertes aux autrices, aux auteurs et aux compagnies professionnelles, francophones et internationales du secteur du cirque de création ainsi qu'à des artistes d'autres disciplines dont le projet artistique comprend une attention majeure pour les arts du cirque.

Le Plongeur - Cité du Cirque privilégie les implantations artistiques longues afin de favoriser la rencontre avec les territoires et répondre aux enjeux d'éco-responsabilité. Les accueils en résidence varient ainsi généralement entre deux semaines et un mois, en fonction de la nature du projet. À titre exceptionnel, des accueils sur de plus courtes périodes peuvent éventuellement s'imaginer.

Dans sa mission de soutien à la création et à la résidence, Le Plongeur - Cité du Cirque est financé par la Ville du Mans, le conseil départemental de la Sarthe, le conseil régional des Pays de la Loire et l'État - Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire. Le Plongeur - Cité du Cirque développe également une forte relation partenariale avec des opérateurs culturels et des acteurs de territoire dans la mise en œuvre d'un projet de soutien à la création rayonnant aux niveaux régional et national. Chaque année, plus de 30 projets artistiques font l'objet d'un accueil en résidence. de médiation des partenaires accueillants.

Cet appel à résidences couvre la période du 1er septembre 2023 au 27 juillet 2024.

Projet artistique du Plongeur - Cité du Cirque

La sélection des projets accueillis s'opère selon la spécificité de nos lieux d'accueil, des besoins des porteurs et porteuses de projets, et du projet artistique du Plongeur - Cité du Cirque. Ce dernier promeut un panorama du cirque actuel dans la diversité des formes, des esthétiques et des modes de rencontres avec les habitants, les habitantes, les territoires et les autres formes artistiques, à travers notamment cinq axes de soutien :

→ **Les écritures circulaires et les adaptations (frontal <> circulaire)**

Projets écrits pour le circulaire ou proposant une adaptation d'une création en frontal pour le circulaire ou inversement.

→ **Les écritures en espaces non dédiés**

Projets écrits et présentés en espaces non dédiés au spectacle vivant (intérieur ou extérieur).

→ **Les premiers projets : « les prises de risque »**

Projets émergents, sortie d'école ou premier projet d'une autrice ou d'un auteur de cirque.

→ **La rencontre des esthétiques**

Projets proposant un dialogue original entre le cirque et d'autres champs du spectacle, de la création ou de la technique.

→ **Les laboratoires de recherche : « les tentatives »**

Projets expérimentaux dissociés d'un processus de production. Ces projets peuvent proposer des démarches de recherche d'après et d'expériences en lien avec d'autres champs artistiques, scientifiques ou techniques.

À savoir : Le Plongeur - Cité du Cirque porte un projet artistique sociétal au contact permanent du territoire sur lequel il se déploie, qu'il soit local, départemental ou régional. Certains projets peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur mise en œuvre : implantation en quartier ou en milieu rural ; implantation en extérieur ou sous chapiteau (avec mise à disposition possible d'équipements mobiles) ; relation de proximité ou de participation des habitants et des habitantes.

Résidences et conditions

Le Plongeur – Cité du Cirque met à disposition des projets accueillis l'espace adapté aux besoins du projet au moment de sa venue. Nos équipements et nos partenaires nous permettent de **soutenir en résidence les différentes étapes de la création** :

- **Résidence d'écriture** : à la table, au Plongeur – Cité du Cirque ou chez des partenaires
- **Résidence de laboratoire** : à La Cité du Cirque ou chez des partenaires
- **Résidence de création en salle** : à La Cité du Cirque ou au Chapiteau (Le Chapiteau est propice au travail de son et de lumière).
- **Résidence de création en espaces non dédiés** : chez des partenaires en fonction du projet (musées, établissements scolaires, chapelle désacralisée...)
- **Résidence d'adaptation du format frontal au format circulaire, ou inversement** : au Chapiteau
- **Résidence sous chapiteau** : sous le chapiteau de l'équipe artistique accueillie, en quartier ou en milieu rural

À savoir : Le Plongeur - Cité du Cirque et les Musées du Mans proposent un dispositif unique de soutien à la création de spectacles de cirque en espace muséal, *Cirque en Musée*. Un appel à projets spécifique à ce dispositif est lancé tous les deux ans (prochain appel en janvier 2024).

Chaque résidence se conclut par un Rendez-vous avec le public. La forme est à définir avec l'équipe du Plongeur – Cité du Cirque (sortie de résidence, répétition ouverte, temps d'échange ...).

Conditions d'accueil

Période : une résidence au Plongeur dure de deux semaines à un mois, en fonction des projets. Une période plus courte peut être envisagée selon les besoins.

Arrivée et départ : l'arrivée en résidence et dans le lieu de vie s'effectue toujours le lundi et le départ le samedi matin (sauf cas particulier de projets sous chapiteau).

L'hébergement est organisé par Le Plongeur – Cité du Cirque. De manière générale, les chambres sont partagées.

Technique :

Le Plongeur peut apporter un soutien au montage et au démontage sous réserve de disponibilité des équipes. Durant la période de création, la compagnie est autonome en régie.

Les demandes techniques spécifiques font l'objet d'une étude en fonction de la disponibilité du matériel

N.B. Le Chapiteau récemment inauguré est en cours d'équipement.

Aides à la création :

Tout accueil en résidence est soutenu par une aide financière prenant en charge les repas (sur la base d'un forfait jour de 14 €/personnel artistique et technique) et les transports (sur la base d'un aller-retour entre le siège social de la compagnie et Le Plongeur).

Parmi ses accueils en résidence, Le Plongeur soutient chaque année a minima une dizaine de créations en coproduction. Cette aide est attribuée en adéquation avec le projet artistique du Plongeur, suite à une rencontre avec la direction lors de la résidence.

Lieux du Plongeur – Cité du Cirque

La Cité du Cirque : espace résidence dans la grande salle

Ouverture : 12 m. Profondeur : 10 m. Hauteur : 8,5 m sous plafond (7,5 m sous grill). Sol : tapis de danse.

À savoir : la grande salle accueille en parallèle les activités de pratiques amateurs et l'entraînement libre.

Le Chapiteau

Piste : 13 m de diamètre. Hauteur : 12 m sous grill. Configurations : circulaire, semi-circulaire.

Comment candidater

Période de candidature : du 25 janvier au 1er mars 2023 via le **formulaire de candidature** à remplir en ligne :

> [accéder au formulaire via ce lien](#) <

Plusieurs pièces à joindre seront demandées dans le formulaire :

→ le **dossier artistique du projet** incluant le calendrier de création.

→ la **fiche technique** (même provisoire) du projet.

→ le **budget prévisionnel de production**.

Dans le cas d'une demande de résidence de laboratoire, seule **une note d'intention artistique** sera demandée.

Les projets candidats seront étudiés en avril 2023 par le directeur en lien avec le comité de direction du Plongeoir – Cité du Cirque. La communication des projets retenus interviendra en mai 2023.

Les accueils des projets retenus se dérouleront entre le 1er septembre 2023 et le 27 juillet 2024.

Contact

Cassandra Torre, chargée de coordination des activités et de production, production@leplongeoir-cirque.fr